

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

15 novembre 2022

Objet : Question VI-1 de l'ordre du jour
Plan communal de sobriété énergétique
(2022-11-15-DCM 75)

Le Conseil municipal de la commune de Gif-sur-Yvette, légalement convoqué le 9 novembre 2022, s'est réuni en séance publique le 15 novembre 2022 à 21 heures, sous la présidence de monsieur Michel BOURNAT, maire,

PRESENT(E)S :

M. BOURNAT, maire,
M. CAUCHETIER, Mme MERCIER, M. ZIGNA, M. BARRET, Mme FAURIAUX-RÉGNIER,
M. FASOLIN, Mme BAUDART, M. DUPUY, adjoint(e)s au maire,
M. FAUBEAU, M. TOURNEUR, Mme SOULEZ, Mme TOURNIAIRE, conseillères(ers)
municipales(aux) délégué(e)s,
M. ROMIEN, M. BOURIOT, Mme BOUCHEROY, M. NISS, Mme TARREAU, Mme BARBÉ,
Mme LARDIER, M. LEHN, Mme NOIROT, M. MANIL, Mme BAGUE, M. DE MONTMOLLIN,
M. HAVEL, conseillères(ers) municipales(aux),

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S REPRESENTE(E)S

Mme LANSIART, adjointe au maire, a donné pouvoir à M. FAUBEAU,
Mme LAVARENNE, adjointe au maire, a donné pouvoir à M. CAUCHETIER,
Mme RAVINET, conseillère municipale déléguée, a donné pouvoir à M. TOURNEUR,
M. GARSUAULT, conseiller municipal délégué, a donné pouvoir à M. BOURNAT,
Mme ASMAR, conseillère municipale, a donné pouvoir à Mme BAUDART,
M. BERTON, conseiller municipal, a donné pouvoir à Mme FAURIAUX-RÉGNIER,
Mme LENZ, conseillère municipale, a donné pouvoir à Mme NOIROT,
Mme LE ROY, conseillère municipale, a donné pouvoir à M. DE MONTMOLLIN,

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S NON REPRESENTE(E)S

M. CLAUSSE, conseiller municipal,

- soit 34 conseillères(ers) municipales(aux) présent(e)s ou représenté(e)s

SECRETAIRE : Mme LARDIER

« Le maire de Gif-sur-Yvette certifie que la convocation du Conseil municipal a été affichée à la porte des services municipaux de la mairie, de la mairie annexe de Chevry-Belleville et de la mairie-annexe de Moulon, et transmise de manière dématérialisée aux conseillers municipaux, conformément à l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales ».



MAIRIE DE GIF-SUR-YVETTE

9, square de la Mairie - 91190 Gif-sur-Yvette

Tél. : 01 69 18 69 18 - Courriel : contact@mairie-gif.fr - Site Internet : www.ville-gif.fr

Accusé de réception en préfecture
091-219102720-20221115-2022-DCM-75-DE
Date de télétransmission : 18/11/2022
Date de réception préfecture : 18/11/2022

DEVELOPPEMENT DURABLE - Plan communal de sobriété énergétique

Le Conseil municipal,

- sur rapport de monsieur le maire,
- **VU** la circulaire n° 6363-SG du 25 juillet 2022 relative à la sobriété énergétique et à l'exemplarité des administrations de l'État
- **VU** le plan de sobriété énergétique du gouvernement présenté le 6 octobre 2022 fixant à 10 % la réduction de la consommation d'énergie d'ici 2024 par rapport à 2019,
- **VU** le Plan Climat Air-Energie Territorial 2019-2024 de la Communauté Paris-Saclay, à laquelle la commune a adhéré par une charte d'engagement communale signée en 2019,
- **VU** le projet communal de plan de sobriété énergétique,
- **CONSIDERANT** qu'il est urgent de mobiliser les acteurs publics et privés pour produire un effort inédit en matière de sobriété énergétique dans le contexte climatique et géopolitique actuel,
- **CONSIDERANT** qu'il est pertinent pour la commune de contribuer au plan de sobriété communautaire en cours d'élaboration par la Communauté Paris-Saclay pour une vision partagée avec l'ensemble des communes de son territoire,
- **CONSIDERANT** qu'il convient de poursuivre les actions menées dans le respect du décret tertiaire et dans le cadre de la charte communale d'engagement du Plan Climat Air-Energie Territorial, et de les renforcer par des mesures immédiates visant une baisse de 8 à 10 % des consommations de fluides,
- **CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de poursuivre la sensibilisation et la pédagogie auprès des citoyens, des acteurs publics et privés, et des agents communaux, afin de transformer durablement les habitudes et les comportements pour limiter la consommation d'énergie,
- **CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune d'établir un plan de sobriété énergétique précisant les mesures engagées et restant à engager afin de répondre efficacement à l'objectif fixé par le gouvernement,

DÉLIBÈRE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** du plan communal de sobriété énergétique, tel qu'annexé à la présente délibération.


Le maire,
Michel BOURNAT

Rendue exécutoire par :

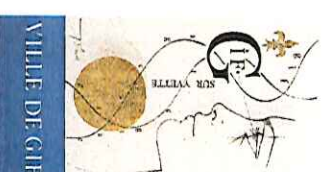
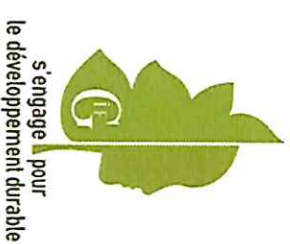
- la transmission en préfecture le : **18 NOV. 2022**
- la publication par voie dématérialisée sur le site de la commune le : **18 NOV. 2022**

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, par voie postale ou dématérialisée via l'application « Télérecours-Citoyens » (<https://citoyens.telerecours.fr>)

Accusé de réception en préfecture
091-219102720-20221115-2022-DCM-75-DE
Date de télétransmission : 18/11/2022
Date de réception préfecture : 18/11/2022

Ville de Gif-sur-Yvette

PLAN COMMUNAL DE SOBRIETE ENERGETIQUE

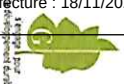


Accusé de réception en préfecture
091-219102720-20221115-2022-DCM-75-DE
Date de télétransmission : 18/11/2022
Date de réception préfecture : 18/11/2022

Une situation climatique et géopolitique sans précédent

- ❑ L'accentuation du changement climatique avec ses conséquences visibles dans les territoires et la situation géopolitique actuelle qui induit des tensions sur le marché international de l'énergie (flambée des prix et difficultés d'approvisionnement), appellent l'ensemble des acteurs, publics et privés, à se mobiliser pour produire un effort inédit en matière de sobriété énergétique.
- ❑ Pour accélérer la transition énergétique de la France, le gouvernement a lancé un plan de sobriété énergétique en juin 2022, présenté officiellement le 6 octobre dernier, avec l'obligation pour les collectivités et les entreprises de réduire de 10% leur consommation énergétique d'ici à 2024 par rapport à 2019.
- ❑ A l'échelle du territoire, la transition énergétique s'illustre dans le déploiement du Plan Climat Air-Energie Territorial (2019-2024) et, aujourd'hui, dans l'élaboration d'un plan de sobriété communautaire pour une vision partagée avec l'ensemble des communes.
- ❑ Au niveau de la ville, il s'agit de poursuivre les actions d'optimisation énergétique menées dans le respect du décret tertiaire et dans le cadre de la charte communale d'engagement du PCAET, et de les renforcer par des mesures immédiates visant une réduction rapide des consommations d'énergie.

Accusé de réception en préfecture
091-219102720-20221115-2022-DCM-75-DE
Date de télétransmission : 18/11/2022
Date de réception préfecture : 18/11/2022



Une démarche de sobriété énergétique engagée par la collectivité depuis plusieurs années

Des actions inscrites maintenant dans la charte d'engagement communale du PCAET

Actions réalisées

BATIMENTS

- Organisation d'une opération de thermographie aérienne infrarouge sur tout le territoire communal en 2010, renouvelée en 2017 et 2018 sur certains quartiers
- Travaux de rénovation énergétique réalisés sur les bâtiments communaux :
 - en priorité les écoles : rénovation de l'école élémentaire de Courcelle, rénovation complète du groupe scolaire du Centre – Changement des menuiseries extérieures des groupes scolaires des Sablons, de la Plaine, Belleville, de l'école élémentaire de l'Abbaye de Chevry, réhabilitation de l'ex Maison des enfants devenue un cabinet médical, de l'ex crèche de la Feuillarde devenue un cabinet pédiatrique, réalisation en cours d'un nouveau Centre Technique Municipal visant la norme BBC (bâtiment basse consommation)
 - Suivi quantitatif et financier des consommations de fluides depuis 2018 par équipements
 - Désignation d'un gestionnaire des fluides et de la maintenance au sein des services techniques (maintenance préventive, bon fonctionnement des installations, vérification paramétrage/réglage des équipements, suivi à distance, analyse des consommations...)
 - Développement de la géothermie sur le quartier de Moulon par l'EPAPS

ESPACE PUBLIC

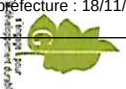
- Mise en œuvre du plan lumière : installation de 3 131 leds y compris les dispositifs d'éclairage des ASL sur la période 2015-2019 → à ce jour, 83,20% du patrimoine d'éclairage public est équipé de lampes à faible consommation électrique (dont 70% de leds)
- Lancement progressif de la trame noire, d'abord dans les parcs et sur les liaisons douces dès 2015 et, depuis 2021, sur la base du volontariat des quartiers (21 quartiers passés en trame noire à fin octobre 2022)

MOBILITES

- Acquisition de véhicules et vélos électriques dans notre parc : 4 véhicules (3 électriques et 1 hybride) et 5 vélos à assistance électrique à disposition du personnel municipal pour les déplacements professionnels
- Mise en place du forfait kilométrique pour les agents utilisant leur vélo

MANAGEMENT/ SENSIBILISATION

- Bilan à mi-parcours de la charte communale du PCAET réalisé avec les services municipaux
- Intégration d'une action éco responsable/an au sein de chaque service en lien avec la charte communale du PCAET



Un contexte de crise qui conduit la Ville à aller plus vite et plus loin dans ses actions



❖ OBJECTIFS

- ❑ Mettre en œuvre les actions en vue du respect du décret tertiaire : réduire de 60 % en 2050 la consommation d'énergie des bâtiments existants à usage tertiaire dont la surface de plancher est égale ou supérieure à 1000 m²
- ❑ Mettre en place des mesures immédiates face à la crise pour réduire de 8% à 10 % la consommation des fluides en 2023 par rapport à 2022 à périmètre constant
- ❑ Poursuivre la démarche de sobriété énergétique engagée depuis plusieurs années, avec la mise en œuvre des actions inscrites dans la charte communale d'engagement du PCAET
- ❑ Faire évoluer les comportements par des actions de communication et de sensibilisation en lien avec la Maison de la Transition Ecologique

Accusé de réception en préfecture
091-219102720-20221115-2022-DCM-75-DE
Date de télétransmission : 18/11/2022
Date de réception préfecture : 18/11/2022

Des actions court terme visant une baisse de 8% à 10 % de la consommation des fluides en 2023 par rapport à 2022 à périmètre constant

Actions immédiates

BATIMENTS

- Modulation des températures dans les bâtiments communaux, conformément au tableau des températures présenté ci-après
- Diminution de la période de chauffe en fonction des conditions météorologiques :
 - Automne : 1^{er} novembre et non plus 15 octobre (hors écoles et crèches)
 - Printemps : début avril
- Suppression de la production d'eau chaude dans certains lieux publics et services municipaux (hors cuisines scolaires, crèches et écoles)

ESPACE PUBLIC

- Généralisation de la trame noire, avec l'extinction complète de l'éclairage public sur la ville entre 0h00 et 6h00 du matin à compter du 16 décembre 2022
- Poursuite de la mise en œuvre du plan lumière : augmenter la part de leds de 5% dans les dispositifs d'éclairage public de la ville en 2023
- Réduction de la durée d'éclairage des illuminations de Noël 2022 : éclairage les 9/10/11 décembre à l'occasion du marché de Noël, puis du 23 décembre au 3 janvier 2023

NUMERIQUE

- Extinction des serveurs informatiques après achèvement des opérations de sauvegarde
 - de 18h00 à 6h00 pour 5 serveurs (Val Fleury)
 - de 00h00 à 6h00 pour 5 serveurs (services municipaux)
- Avancement de l'heure d'extinction automatique des PC (environ 250), hors salles de réunion, de 21h00 à 19h00

MANAGEMENT / SENSIBILISATION

- Sensibilisation des agents et des utilisateurs de nos équipements aux écogestes (réunions de service, campagne d'affichage, informations dans les supports de communication de la ville...)
- Lettre aux commerçants (inviter à l'extinction des lumières de leur établissement conformément à la réglementation en vigueur et notamment au décret n° 2022-1294 paru au JO le 6 octobre 2022 relatif aux enseignes et publicités)

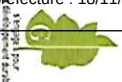
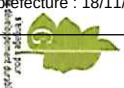


Tableau des températures dans les bâtiments communaux à compter du 1^{er} novembre 2022

Actions immédiates

■ Groupes scolaires	19°C
■ Gymnases	16°C
■ Mairies et annexes	19°C
■ Crèches	20°C
■ Maison de jeunes	19°C
■ Locaux associatifs	19°C
■ Eglises	18°C
■ Logements communaux	19°C
■ Equipements culturels	19°C

Accusé de réception en préfecture
091-219102720-20221115-2022-DCM-75-DE
Date de télétransmission : 18/11/2022
Date de réception en préfecture : 18/11/2022



Des actions à moyen et long terme pour atteindre une efficacité énergétique pérenne et faire évoluer durablement les comportements

Actions programmées

❖ POURSUIVRE LES OPERATIONS DE RENOVATION

- Remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle de l'Abbaye → Eté 2023
- Isolation thermique par l'extérieur du bâtiment des services municipaux → 2023/2024
- Isolation thermique par l'extérieur du bâtiment au 10 allée du Parc (services municipaux et logements de fonction) → 2023/2024

❖ SUIVRE ET MAITRISE LA GESTION DES FLUX

- Finalisation du déploiement de la télérelève dans les chaufferies et équipements techniques → En cours

❖ ETUDIER SYSTEMATIQUEMENT LA PART DES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LE MIX ENERGETIQUE

- Etude sur la mise en place d'une énergie solaire lors de la rénovation de bâtiments communaux
- Poursuite de l'utilisation de la géothermie au Moulon avec l'EPAPS
- Installation de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics → Ombrières du parking du futur centre aquatique de Moulon

BATIMENTS

ESPACE PUBLIC

- Finalisation du plan lumière : atteindre 100 % de l'éclairage public équipé en ampoules à faible consommation à l'horizon 2030
- Poursuite de l'accompagnement de la collectivité auprès des copropriétés qui ne sont pas encore passées en trame noire (une 30 aine)

NUMERIQUE

- Poursuite de la dématérialisation des actes : dispositif du parapheur numérique avec signature électronique
- Incitation aux écogestes numériques : « nettoyage » régulier de la messagerie, archivage électronique des fichiers les plus lourds...
→ Formation des agents

MANAGEMENT /SENSIBILISATION

- Présentation du bilan trimestriel des consommations d'énergie des bâtiments communaux à chaque service municipal gestionnaire d'équipements
- Participation des élus à la Fresque du climat, puis des membres du conseil des jeunes et enfin d'agents municipaux
- Présence ponctuelle de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Ouest Essonne (ALEC OE) et ateliers d'information à la Maison de la Transition Ecologique (MTE) pour accompagner la rénovation énergétique de l'habitat individuel et collectif
- Communication régulière dans les supports de communication

